Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 115 (1989)
Heft: 10

Artikel: De Genève à la région transfrontalière
Autor: Ricq, Charles
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-76905

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De Genève à la région transfrontalière

Genève, en redécouvrant les avantages (et inconvénients) d'une «frontière couture», par opposition à une «frontière coupure», s'inscrit dans un vaste mouvement d'émergence du phénomène régional en Europe, particulièrement dans tous les espaces transfrontaliers européens. Pendant plusieurs décennies, voire quelques siècles, Genève avait clairement opté pour une vocation internationale, une fonction internationale. Cette dernière s'était développée, pour des raisons successivement religieuses, culturelles, économiques, politiques... au détriment ou à côté de sa fonction régionale. Au début des années soixante, l'on a assisté toutefois, à la suite d'une expansion économique frisant même l'excès à certains moments, au retour en force des données régionales, des paramètres régionaux, des contraintes et potentialités régionales. En fait, la théorie économique de la polarisation, ou plus précisément de l'espace économique discontinu, justifiait par avance l'importance d'un centre comme Genève par rapport à sa région avoisinante, par rapport à son attraction commerciale, économique et culturelle qui s'exerce au-delà d'une frontière, au sein d'un espace lémanique, voire lémano-alpin multipolaire.

PAR CHARLES RICQ,
CHAMBÉSY-GENÈVE

Comment donc Genève, en raison de cette expansion économique des années soixante, a-t-elle redécouvert non seulement son rôle de métropole régionale, mais aussi son espace régional, avec toutes ses composantes, dans lequel elle se situait? Soulignons encore que cette (re)découverte de sa région par Genève s'insère dans une émergence simultanée de la dimension régionale, voire de l'autonomie régionale, un peu partout en Europe, quel que soit le système politique, et plus particulièrement dans l'ensemble des espaces frontaliers européens, des pays nordiques à la péninsule Ibérique, en y englobant espaces de montagnes, alpin, jurassien ou pyrénéen.

La réponse ou plutôt les réponses régionales successives de Genève aux problèmes nés de sa forte expansion économique des années soixante se concrétisent, dès 1973, dans un jeu institutionnel transfrontalier, à plusieurs dimensions:

- la dimension franco-genevoise proprement dite, s'inscrivant dans la cuvette genevoise ou plus précisément dans la zone d'attraction de la main-d'œuvre frontalière;
- la dimension lémanique, intercantonale et transfrontalière rassemblant les trois cantons de Genève, de Vaud et du Valais et les deux départements de l'Ain et de la Haute-Savoie;
- la dimension alpine et rhodanienne faisant appel à une dynamique interrégionale de plus en plus marquante dans toute l'Europe depuis les années quatre-vingt;
- enfin, la dimension interrégionale européenne qui, dès 1985, a inséré le canton de Genève dans un tissu de relations économiques, technologiques, culturelles, etc., de plus en plus denses avec d'autres régions européennes, quelle que soit leur taille, à commencer par les voisines, Rhône-Alpes (Lyon) et Piémont (Turin).

La région franco-genevoise

Cette appellation correspond, en termes socio-économiques, à la zone d'attraction de la main-d'œuvre frontalière. C'est au fond la pression exercée tant par les communes françaises que par les travailleurs frontaliers qui a poussé Genève à négocier, en quelque sorte, avec sa région. Le nombre des travailleurs frontaliers passe de 5000 en 1964 à près de 24 000 en 1973. Que de problèmes pour les communes françaises de résidence! Genève apporta une double réponse institutionnelle à l'ensemble de ces problèmes: l'accord de «compensation financière» ou, plus prosaïquement, de «rétrocession fiscale» du 29 janvier 1973 *et* l'accord du 12 juillet 1973 créant une Commission consultative mixte franco-suisse chargée de réfléchir et de proposer des solutions à l'ensemble des problèmes de voisinage de l'espace franco-genevois.

Ce deuxième accord du 12 juillet 1973 s'applique au même espace institutionnel que celui du 29 janvier 1973, à savoir le canton de Genève et les deux départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Dans le champ institutionnel, les organismes transfrontaliers franco-genevois, en dépit de leur jeunesse, et par conséquent de leur fragilité, témoignent d'un certain nombre de résultats. L'accord du 12 juillet 1973 faisait le pendant à l'accord de rétrocession. Il avait pour objectif de trouver des solutions à l'ensemble des problèmes de voisinage dans l'optique d'une «réelle solidarité», comme le proclamait un conseiller d'Etat, à l'origine de cette création.

Une évaluation sommaire de ce double accord de 1973, au-delà de son caractère novateur pour un espace transfrontalier européen – même au sein de la Communauté européenne, il n'existe pas d'exemple de péréquation transfrontalière des impôts –, met en relief l'absence d'une réelle politique transfrontalière d'ensemble pour la région franco-genevoise. Bien sûr, l'institution en tant que telle n'est qu'un instrument; encore faut-il que tous les acteurs concernés en discernent le rôle et l'importance et surtout en facilitent la dynamique.

Cette dynamique, pour ne pas s'étioler avec le temps, doit prendre à bras le corps *l'ensemble* des problèmes de la région franco-genevoise, soit que ceux-ci relèvent de l'espace, de la gestion et de l'utilisation du territoire *franco-genevois* avec, par exemple, les problèmes du logement ou des transports, soit qu'ils se greffent dans la dialectique culturelle transfrontalière en termes de formation, de médias, d'infrastructures et de dépenses culturelles, soit encore qu'ils découlent des arythmies de développement économique de part et d'autre de la frontière, soit aussi qu'ils s'adressent aux dimensions humaines de tous les phénomènes de mobilité transfrontalière, etc.

La frontière «genevoise» traduit à l'évidence le double contenu de toute frontière: borne physique délimitant des territoires nationaux et surtout limite de système révélant, dans l'espace, des souverainetés nationales.

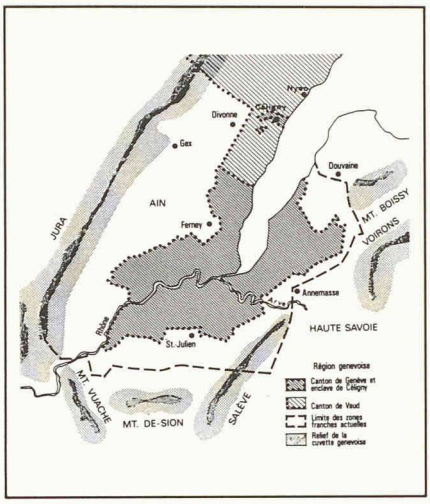

Concept de la région genevoise selon le projet d'aménagement cantonal de septembre 1987.

La région franco-genevoise est tout d'abord une aire où s'exercent des souverainetés nationales, de façon conflictuelle ou de façon articulée. Son avenir s'inscrit par conséquent dans ces articulations que, pour ma part, je désignerai sous le nom de «région contractuelle».

Une région contractuelle suppose donc institutions et acteurs, réglant, de façon concertée et volontaire, l'ensemble des problèmes que rencontrent les collectivités de cet espace franco-genevois. Pas question par conséquent de s'arrêter au seul «troc» ou à des solutions ponctuelles. L'aménagement du territoire, non pas planifié, mais maîtrisé en fonction d'objectifs à moyen et à long terme, devient, dans cette optique contractuelle, un des éléments importants d'une politique régionale globale.

Aménager la cuvette genevoise ne suffit pas; en effet, le pôle genevois s'inscrit dans une armature urbaine, un maillage urbain couvrant l'espace lémanique, comme l'espace alpin ou rhodanien. Ce maillage traduit d'ailleurs des fonctions différentes ou complémentaires pour chaque pôle ou centre relais considéré, des hiérarchisations, voire des liens de dépendances plus ou moins fortes en termes géographiques, économiques, culturels ou politiques.

La région lémanique

Genève, d'abord du bout des lèvres, puis avec fermeté au nom d'un intérêt bien compris, s'est insérée dans la coopération intercantonale et transfrontalière de toute la région lémanique, coopération institutionnalisée par la signature de l'accord créant le Conseil du Léman, le 19 février 1987, qui regroupe cinq entités politiques: cantons de Genève, de Vaud, du Valais et départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie.

A mes yeux, quatre contraintes marquent la région lémanique et ne manquent pas de freiner jusqu'à un certain point la dynamique régionale de cet espace lémanique si l'on n'y prête attention: contraintes de type historique, politique, économique, culturel, sur lesquelles je ne puis m'étendre.

En outre, les faiblesses de cette région lémanique découlent pour le moment de:

- son cloisonnement
- ses déséquilibres spatio-économiques
- son manque de dynamisme face à certains créneaux économiques.

Quels moyens développer pour intensifier cette coopération transfrontalière et intercantonale?

L'instrument existe: le Conseil du Léman; mais ce n'est qu'un instrument. Plus importantes sont les relations entre tous les partenaires de cette région, partenaires économiques, politiques, culturels, sociaux. Une région se définit avant tout par la densité de ses relations. Pourquoi ne pas créer, au niveau économique par exemple, un «marché commun lémanique» dont il faudrait étudier rapidement les tenants et les aboutissants, les atouts et les enjeux, les limites et les contraintes? Ce marché commun lémanique, cette communauté économique lémanique s'appuierait sur une «communauté scientifique» (architectes par exemple) à mettre rapidement en place, communauté scientifique qui entretiendrait des liens étroits avec tous les partenaires de l'industrie et de la recherche. Pourquoi ne pas imaginer aussi des PME lémaniques? – il faudrait peut-être commencer par dresser un annuaire industriel lémanique ou un annuaire lémanique des entreprises de services, voire un catalogue des infrastructures, des pôles et parcs technologiques. De même, pourquoi ne pas recourir à des sociétés transfrontalières de capital-risque pour appuyer l'innovation, développer de nouveaux créneaux technologiques dans notre région, en articulation avec quelques grandes régions européennes? Encore plus, doter l'ensemble de l'espace lémanique, et dans toutes ses parties, d'infrastructures adéquates et de facteurs de développement économique, ce qui suppose un aménagement du territoire concerté sur tout le pourtour lémanique? Cela reviendait à mettre sur pied un PDRI transfrontalier (ou programme de développement régional intégré, selon la terminologie bruxelloise), associant la dimension économique, politique et culturelle, cette dernière dimension prenant en compte l'émergence d'une culture lémanique, d'une identité lémanique. Pas de développement économique sans développement culturel, répétait Jean Monnet, le père de la Communauté européenne.

Cette coopération transfrontalière franco-genevoise, et lémanique à présent, n'est toutefois qu'un des maillons dans cette chaîne de relations contractuelles qui se développent tout au long des espaces frontaliers européens.

Dans cette lente émergence de régions transfrontalières qui marque toute l'Europe depuis une décennie, Genève occupe une place de choix, exerce un certain rôle de pionnier. On la croyait toute vouée à sa seule vocation internationale; et elle (re)découvre sa fonction régionale, son rôle de charnière, d'articulation non seulement avec ses voisins immédiats, savoyards et gessiens, mais aussi avec les espaces rhodanien et alpin dont elle constitue en quelque sorte le nœud d'articulation. N'oublions pas non plus le rôle indispensable, pour Genève, de lien entre fédéralisme (système suisse) et centralisme (système français), entre les langues française et germanique, voire italienne, et surtout entre l'Europe du Nord et l'Europe du Sud. La coopération transfrontalière, jusqu'à un certain point, a fait redécouvrir l'Europe à Genève; et ce canton, aux initiatives parfois planétaires, refait entendre sa voix au niveau européen. Encore faut-il qu'il s'attelle, dans le concret, à cette tâche immédiate de création d'une région contractuelle valdo-franco-genevoise où, par exemple, la Terre sainte ou le Genevois français ne seraient pas que des espaces à s'approprier. Décloisonner, rééquilibrer et partager: objectifs indispensables à la confection de cette région.

Adresse de l'auteur:
Charles Ricq
Professeur
5, ch. des Magnolias
1292 Chambésy